

## Formation en Soins Infirmiers (IDE)



Profession : infirmier

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020961044/>

### CONDITIONS D'ADMISSIONS

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

1° Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme ;

2° Les candidats relevant de la formation professionnelle continue tel que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

Pour la validation de leur inscription, les candidats admis doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation.

Le suivi de la scolarité requiert également le règlement de la contribution vie étudiante et campus conformément à l'article L.841-5 du code de l'éducation.

Pour les candidats visés au 1° : l'inscription s'effectue via la plateforme Parcoursup, où le nombre total de vœux d'inscription est limité à 5 par candidat.

Pour les candidats visés au 2° : le nombre de places ouvert est fixé à 25% du nombre total d'étudiants soit 16 places sur un effectif de 67.

La sélection s'effectue au regard d'un dossier téléchargeable sur le site internet de l'IFPS, d'une épreuve écrite (une épreuve de rédaction), une épreuve de calculs simples et d'un entretien portant sur l'expérience professionnelle à l'appui d'un dossier remis par le candidat.

### OBJECTIFS

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant.

A l'issue de votre formation vous serez capable de :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

### DATE D'ENTREE ET DUREE

La formation en soins infirmiers commence chaque année la première semaine de septembre.

4200 heures réparties sur 6 semestres de 20 semaines chacun soit 120 semaines (sur la base de 35h)

2100 heures de formation théorique soit 60 semaines

2100 heures de formation clinique soit 60 semaines

### MOYENS ET METHODES

#### Modalité(s) pédagogique(s)

- Présentiel et/ou distanciel

#### Moyens matériels

- Salles équipées multimédia
- Plateau de formation clinique et technique : salles de travaux pratiques, salle équipée en simulation en santé.

#### Moyens humains

- Une directrice et une coordinatrice pédagogique (IFPS)
- Huit cadres de santé infirmiers Formateurs
- Une documentaliste (IFPS)- Accès à la Bibliothèque universitaire sur site
- Deux secrétaires pédagogiques et administratives (IFPS)
- Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médecins, pharmaciens, psychologues, universitaires, infirmiers, partenaires structures sanitaires et médico-sociales).

#### Méthodes pédagogiques

- Cours magistraux,
- Travaux dirigés,
- Simulation en santé
- Simulation procédurale,
- Accompagnement et suivis pédagogiques individualisés

## COUT DE LA FORMATION – VOIE D'ACCES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

Droits d'inscription universitaire : 178 € - Ces frais sont à acquitter à la confirmation de l'inscription.

Formation initiale : Financement est assuré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Formation professionnelle : Frais de formation : 8000 €

Possibilité de prise en charge employeur ou OPCO ou autres (transitions pro, France Travail, autres)

## MODALITES D'EVALUATION

Contrôle continu, épreuves écrites (Question Choix Multiple, Question Réponse Ouverte Courte), études de situation, pratiques simulées, évaluation des compétences en stage).

Certification de la formation : Diplôme d'Etat Infirmier délivré par la DREETS à l'issu du jury de délibération sous réserve d'avoir acquis les 180 ECTS. Grade de Licence. Aménagement des épreuves possibles (temps majoré, adaptation des supports et de l'environnement, ordinateur)

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Validité des composantes acquises :** Les unités d'enseignements sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant à obtenu la moyenne à chacune d'entre elles. Art 22 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié.

**Quota autorisé :** 60 places

**Taux de réussite :** 93.10% pour la promotion sortante de 2024-2025. Taux d'insertion est de 100%.

**Équivalence :** A l'issue de la 1ère année et sous réserve d'être admis en 2ème année en ayant obtenu 48/60 ECTS dont les 15 crédits liés au stage ainsi que les crédits liés aux UE suivantes (UE 2.10, 4.1, 4.3, 5.1) l'étudiant obtient l'équivalence du Diplôme d'Etat Aide-Soignant (DEAS) conformément à l'art 25 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif conduisant à la formation au DEAS. L'obtention du DEAS est à finaliser auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi et du travail et des Solidarités de Bordeaux (DREETS).

**Passerelle :** Parcours universitaire en master.

Parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation infirmière pour les aides-soignants : nous contacter

**Suite de Parcours :** Universitaire : Master ou professionnel : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat, Infirmier de Puériculture Diplômé d'Etat, Infirmier en Pratiques Avancées, Cadre de santé paramédical.

**Débouchés :** Exercice en secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), en secteur social ou médico-social.

**Formation possible en apprentissage :** <https://cfa2s.fr/>

**RNCP 8940 enregistré le 31/07/2009-ministère de la santé et de la prévention** <RNCP39923 - DE - Infirmier>

**Fiche ROME :** [Fiche métier - J1506 - Soins infirmiers généralistes](Fiche_métier - J1506 - Soins infirmiers généralistes)

## ACCESSIBILITE – ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'IFPS est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Le cas échéant, l'IFPS mobilisera des compétences externes (centre de ressource formation handicap nouvelle aquitaine CRFH) pour la recherche de solutions. Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter le référent handicap des instituts de formation : 05.87.49.33.33.

## CONTACT

Pour toute demande d'inscription ou d'informations administratives, pédagogiques et handicap, contacter le secrétariat

Accueil téléphonique : 05.87.49.33.31

Accueil physique : Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h puis de 13h à 17h

Site Internet : <https://www.ifsi-tulle.fr>

Adresse postale : Instituts de formation des professions de santé - 18 rue du 9 juin 1944 – BP 117 – 19000 TULLE

## Accès à l'IFPS

Accès par la route : point GPS google map : 8FQ37Q62+H5

Accès par le bus : <https://www.tulleagglo.fr/au-quotidien/transport-tulle-agglo/lignes-et-horaires-du-transport-urbain/>

Accès ferroviaire : Gare de Tulle à proximité de l'institut